82 / 037 DU I3 /OI / 82

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP.21034/16 RSA

Portant reclassement et nomination de Monsieur LOUZOLO Honoré, Instituteur de 2° échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).-

---

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 15.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
D.B. (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er - 2°) ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
D.v.F. (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27/12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 7816/MJT.DGTFP.DFP du 6.9.80 autorisant Monsieur LOUZOLO Honoré, Instituteur de 1° échelon à suivre un stage de formation en France ;
(/u l'arrêté n° 3870/MEN.DPAA du 20.6.81 portant promotion des Institutsurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1979 ;
(/u la lettre n° 1260 du 19.8.81 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives (MEN) ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 15.7.81 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, Monsieur LOUZOLO Honoré, Instituteur de 2° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à l'INRAP, titulaire d'une attestation de diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales délivrée le 29.6.81 par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 ACC : néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 13.7.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

- Antoine NDINGA-OBA.-

BRAZZAVILLE, le 13 JANV. 1982

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.	I
DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F	I
MEN.	3
DPAA.	2
INRAP.	3
INTERESSE	I
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2